

Accidents évitables

CAS D'ACCIDENT

CHUTE D'OBJETS

1. RESUME DE L'ACCIDENT :

Le jour de l'accident, la victime, coffreur de son état dans une grande entreprise de bâtiment faisait partie d'une équipe chargée du coffrage d'un bâtiment, a été percutée à la tête par une demi-coquille d'un coffrage tunnel métallique utilisé.

Au moment des faits, le coffreur était coincé entre le coffrage et le voile en béton armé suite à une mauvaise manœuvre du grutier lors de l'opération de manutention du coffrage.

Conséquences

Lésion sur le coté droit de la tête, traumatisme crânien qui a entraîné le décès.

2. CAUSES DE L'ACCIDENT :

- Manœuvre dangereuse lors de la pose du panneau de coffrage.
- Mauvais amarrage.
- Absence de dispositif de protection contre les chutes de matériels, le manœuvre ne portait pas le casque de sécurité.

3. SOLUTIONS

A)- Les coffrages métalliques doivent toujours être montés et démontés par des travailleurs ayant reçu une formation appropriée et sous la surveillance d'une personne compétente ;

B)- Il est indispensable de porter des équipements de protection individuelle (EPI) et notamment imposer le port du casque de sécurité pour tous les travailleurs (voir fiche technique) ;

C)- Mettre le Plan d'Hygiène et de la Sécurité en fonction des procédés d'exécutions et des modes préconisés par la réglementation afin de diminuer les risques des accidents.

